



Compte rendu de l'audience sur la prime COVID du 12/11/2020

Cette audience fait suite aux différentes assemblées générales initiées depuis fin septembre avec les personnels du Rectorat et de la DSDEN 44 par l'intersyndicale CGT Educ'Action, SPASEEN-FO, SNASUB-FSU.

Délégation issue de l'AG des personnels : Claudine Jaunatre, Catherine Zacharenko, René Richard (SPASEEN-FO) , Hervé Guichard (CGT Educ'Action)

Délégation de l'administration : Monsieur Jaunin (Secrétaire Général), Monsieur Simon (DRH), Madame Forveille (SG Adjointe), Madame Durand (SG Adjointe), Madame Carapezzi (DIPATE).

Depuis fin septembre, les personnels du Rectorat, de la DSDEN 44 et des circonscriptions ont entamé une mobilisation contre les modalités d'attribution de la prime COVID. Cela s'est traduit par une pétition signée par plus de 200 collègues et des AG régulières réunissant jusqu'à 90 collègues au Rectorat.

Il aura fallu une démonstration des agents montant collectivement à l'étage de la direction pour obtenir l'écoute de la hiérarchie avec un CTSA avancé au 13 octobre et finalement une audience. Dans le même temps, plusieurs collègues ont formulé des recours individuels ou collectifs.

La délégation a insisté sur l'injustice, l'opacité des critères d'attribution et la précipitation dans laquelle cette attribution a été faite, laissant la grande majorité des collègues en dehors du processus.

Nous avons rappelé que d'autres administrations avaient pris le temps de consulter les organisations syndicales pour évoquer le sujet et présenter les critères.

Nous lui avons rappelé que, depuis juin, FO et CGT ont demandé des explications concernant cette prime et les critères d'attribution. Le SG nous a répondu que ce n'était pas le choix du Recteur.

Le SG a lui-même reconnu que cette prime était un « poison toxique », preuve s'il en fallait pour démontrer que cela a bien semé la zizanie et la colère des équipes.

315,000 € et rien de plus

Le SG a précisé qu'il s'agissait de l'enveloppe attribuée par le Ministère mais qu'il ne savait pas sur quelle base.

L'enveloppe « ouverte » ne concernant que les personnels enseignants puisque, selon lui on ne savait pas combien d'enseignants feraient de l'accueil aux enfants pendant le confinement.

Apparemment pour les personnels administratifs et techniques, le Ministère savait le nombre d'agents « méritants » puisqu'il a limité la barre à 315,000 euros soit 330 agents se voyant quasiment tous attribuer 1000 euros..

Le SG a exprimé le fait que la commande du Ministère était de dégager des critères discriminants

pour récompenser un engagement exceptionnel. Discriminant, le mot est juste. Que doivent penser les autres ? Et combien d'oubliés ? Pourquoi ne pas avoir utilisé la possibilité de moduler suivant les 3 taux pour servir plus d'agents ? Nous n'aurons pas de réponse à cette question.

Des services et des collègues oubliés ?

Le SG a précisé que tous les chefs de division avaient reçu commande de faire remonter des noms et qu'ils devaient justifier pour chaque nom de la surcharge de travail effective. Par contre, les chefs de la division des IEN 1er et 2nd degré n'ont pas été informés ni contactés. Pourtant au vu des AG et de ce qui remonte de plusieurs services, et du témoignage de plusieurs chefs de division questionnés par les collègues, la possibilité de moduler le montant de l'indemnité en fonction des 3 taux (330, 600 ou 1000 euros), ce qui aurait permis de servir plus d'agents, n'a pas été présentée aux supérieurs hiérarchiques.

Une collègue a rappelé que 1000 euros, c'était énorme, et équivalait presque à un salaire pour un collègue de catégorie C.

Le SG a concédé pouvoir admettre « qu'il y a eu des pratiques différentes » selon les services. Mais c'est bien cela que l'on dénonce. Cette absence de cadrage strict, de communication homogène qui finalement sème la pagaille dans les équipes.

Pour les personnels de la DIFAG, inutile d'insister. Selon le SG, il n'y avait que 6 ou 7 personnes sur site et les agents techniques n'ont pas travaillé plus que les autres. Il y a des jours où ils sont venus travailler seulement 2 heures. La 1ère ligne, ce n'est pas pour tout le monde...

Nous avons rappelé que les collègues sont intelligents. Ils n'en veulent pas à celles et ceux qui l'ont eue, ils en veulent à l'administration qui, par cette pratique opaque, a généré des ambiances délétères alors que tout le monde a fait preuve d'un engagement professionnel sans faille pour la continuité administrative, y compris les collègues en ASA qui ont malgré tout continué à consulter leurs boîtes mails et assuré l'information sur leurs dossiers auprès des collègues en télétravail.

Quid des recours ?

Nous avons souligné que plusieurs collègues dans les services avaient formulé des recours écrits. Selon, le SG, « le coup est parti » et l'enveloppe a été atteinte donc il n'y aurait plus rien à faire. Nous avons dénoncé la façon dont les collègues ont reçu réponse à leur recours pourtant argumenté. En effet, c'est une lettre type qui a été adressée en réponse à l'ensemble des collègues sans tenir compte :

- ni des motifs invoqués par les collègues notamment sur le critère de surcharge de travail,
- ni des éventuels appuis des chefs de division reconnaissant des oublis dans la remontée des noms,
- ni du cadre professionnel du collègue puisque la réponse type fait référence à une seule situation : celle d'un agent exerçant en établissement,
- ni de la date à laquelle le collègue a adressé son courrier puisque chaque Référence au courrier porte la date du 6 octobre.

Le SG a répondu que ce courrier type s'adressait aux personnels des EPLE, niant le fait que les personnels des services aient pu le recevoir.

Face à notre insistance, il a fini par entendre notre argument et s'engage à ce que chaque agent reçoive une réponse en tenant compte des arguments invoqués.

Cela ouvrira-t-il la porte à un ré-octroi de prime pour les agents ?

Rien n'est moins sûr même si le SG envisage de l'octroyer à « 1 ou 2 cas », en demandant une rallonge budgétaire au Ministère, mais pas s'il y a 50 collègues !

Autant dire que la situation ne va pas bouger pour la grande majorité et quand bien même les collègues « oubliés » rempliraient les critères initiaux de surcharge de travail, ce serait tant pis

pour eux, puisque l'enveloppe serait épuisée. Quoi qu'il en coûte, le Ministère pourrait tout à fait accorder une rallonge pour servir l'ensemble des collègues, au vu du fait que tout le monde a subi la situation et a fait du mieux qu'il pouvait pour faire tourner la machine. Nous avons rappelé à cette occasion que les personnels administratifs subissaient depuis des années suppressions de postes, blocage des salaires et travaillaient malgré tout à faire fonctionner la machine Education Nationale.

Une nouvelle prime COVID en cas de nouveau confinement ?

Le SG a déclaré qu'il n'y aurait sûrement pas de nouvelle prime COVID étant donné les réactions négatives dans tous les territoires.

Communication des Organisations Syndicales et confiance dans le dialogue social

La fin de l'audience s'est prolongée sur d'autres sujets, comme le fonctionnement des services dans le cadre du reconfinement, sujet abordé le matin même en CTSA exceptionnel.

Le SG s'est finalement adressé à la CGT et à FO en nous mettant en garde sur la façon dont nous communiquons auprès des personnels, argumentant sur le fait que nous étions toujours opposés à tout nouveau sujet. Il a notamment dit que FO était contre la prime COVID. Cela n'a jamais été la position de FO qui a revendiqué depuis juin la prime pour tous. Il a répondu que si nous étions contre les directives ministérielles, c'était comme si nous étions contre la prime... Sans commentaire.

Nous avons également rétorqué que nous étions dans notre rôle de représentants syndicaux, sans avoir à faire l'impasse sur notre analyse de la situation, en tenant compte des remontées des agents et que notre rôle était de défendre l'intérêt des collègues et faire entendre à l'administration les dysfonctionnements.

Quant à n'être que dans l'opposition, nos organisations interviennent régulièrement dans les instances, font des propositions et fournissent des analyses sur les sujets d'actualité. Nous ne voyons donc pas en quoi ce militantisme actif pouvait être source d'inquiétude qui engagerait l'administration à ne pas être à l'écoute de ce que nous avons à dire.

Le problème de la prime COVID, ce n'est pas d'être contre, c'est de contester son caractère discriminant et le fait qu'à peine 10% des agents ont pu y être éligibles.

Nous avons rappelé en revanche ce que bien des personnels dénoncent depuis plusieurs mois à savoir une carence dans la communication et que c'est bien cela qui engendre de la défiance envers la hiérarchie et le sentiment d'être méprisés ou pas reconnus, selon la nuance qu'on voudra bien y apporter.

La Prime COVID et l'absence de consultation et communication sur le sujet aux syndicats et aux personnels en est un exemple criant.

Nous n'arrêterons donc pas de militer, de communiquer, pour faire reconnaître les injustices et faire changer les pratiques.

Hormis quelques recours individuels qui verront peut-être une issue favorable, nous n'avons pas gain de cause sur le fonds du problème.

En revanche, notre mobilisation sur la durée, comme déjà au moment de la lutte contre les suppressions de postes, témoigne du fait que les collègues relèvent la tête et en ont assez d'être considérés comme quantité négligeable.

Déjà certains disent qu'ils s'en souviendront quand il s'agira de leur demander de faire plus que leurs heures ou de prendre du travail supplémentaire, pour ne pas être reconnus en retour.

Dans les Assemblées Générales, beaucoup de collègues ont appris à échanger dans leur service et à l'extérieur de celui-ci, à se connaître, à comparer la situation entre services, à demander des comptes à leur hiérarchie et cela c'est positif pour chaque action que nous aurons à mener collectivement. C'est comme cela aussi que l'on gagne le respect.